

## Arrêté n° 2021-206 du 14 septembre 2021

Portant désignation à la présidence des jurys de concours de maîtrise d'œuvre et des marchés globaux

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics et notamment son article 91,
- VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment l'article 11 I-3°,
- VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa présidente,
- VU la délibération n° CR 2021-033 du 2 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes, notamment l'article 1- secteur administration générale.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 :

Désigne Madame Marie-Carole CIUNTU, Vice-présidente du Conseil régional, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à la présidence des jurys de concours de maîtrise d'œuvre et des marchés globaux.

Donne délégation de signature à Madame Marie-Carole CIUNTU pour signer les marchés entrant dans la compétence des jurys de concours de maîtrise d'œuvre et des marchés globaux, ainsi que de l'ensemble des actes nécessaires à leur passation.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est notifié à l'intéressée et au président de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE

**Conseil régional**

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine  
Tel: 01 53 85 53 85 – [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)